



# CONCOURS des MAISONS FLEURIES



***Edition 2015***

# Présentation

La Commune de Montfort, avec la participation du Conseil général du Var, organise le concours départemental des Villes et Villages fleuris et des Maisons fleuries-Edition 2015.

Dans le but d'obtenir le label (objectif 2015 = 1 Fleur), la commune de Montfort-sur-Argens est inscrite au concours départemental des « Villes et Villages Fleuris » et présentera à cette occasion les lauréats du concours « Maisons Fleuries et autres ».

..... Vous souhaitez participez à l'amélioration  
du cadre de vie de votre village :

## Alors, Inscrivez-vous

Informations au 04 94 37 22 96

# BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner renseigné, en Mairie, **AVANT le 31 MAI**

*Le Jury désignera un Gagnant par Catégorie.*

*Son fleurissement sera présenté au Jury départemental des Villes et Villages Fleuris et participera à la Labellisation de la Commune (Objectif 2015 : Décrocher 1 Fleur)*

Mr/Mme NOM :.....Prénom :.....

Adresse :.....

.....

Tél :.....Mail.....@.....

**J'autorise, le Jury et l'Agence de Développement Touristique Var tourisme, à prendre des photos de ma maison et à les utiliser pour toute communication.: Oui / Non (barrez la mention inutile)**

**Mention « Lu et Approuvé ».....Signature:.....**

**=>CHOIX de la CATEGORIE (entourez votre choix unique)**

- 1- Maison avec Jardin très visible de la Rue (rues/voies privées ne sont acceptables que si carrossables, maisons cachées, arbres ou haies ne sont pas acceptables. Le Jury ne doit pas pénétrer à l'intérieur des propriétés).
- 2- Décor floral installé sur la voie publique
- 3- Balcon ou terrasse sans Jardin visible de la Rue
- 4- Fenêtres
- 5- Façade ou Mur
- 6- Etablissement accueillant du public (commerces, restaurant, cafés, chambres d'hôtes...)
- 7- Domaine et/ou Fermes

## Règlement et conditions d'inscription :

-Le Jury désignera un Gagnant par Catégorie.  
Son fleurissement sera présenté au Jury départemental des Villes et Villages Fleuris et participera à la Labellisation de la Commune (Objectif 2015 : Décrocher 1 Fleur)

-Ce concours est ouvert aux particuliers, aux commerces et établissements publics.

Le Fleurissement doit **IMPERATIVEMENT** être visible de la voie publique.





- **Notation :**

Les candidats seront notés de 0 à 10.

- **Nombre de candidats :**

La commune devra respecter les critères quantitatifs d'inscrits :

- au plus avoir 1 candidature par catégorie, préalablement sélectionnée par le Jury.
- au minimum présenter 3 catégories.

**La commune de Montfort-sur-Argens propose  
7 catégories.**



## **Gestion des inscriptions des candidats**

La commune s'engage à gérer correctement les inscriptions afin de permettre aux membres du jury -d'assurer la visite des inscrits dans de bonnes conditions.

Pour ce faire, elle doit utiliser le bordereau de classement « Maisons Fleuries et autres » :

- l'instruire : saisie du nom, prénom ou raison sociale, adresse, téléphone, e-mail de chaque candidat,
- le remettre en 6 exemplaires, en début de visite, au responsable du jury départemental.

Les dossiers des candidats sont instruits et présentés obligatoirement par la commune dont ils relèvent.

# Le Jury

Le Jury Montfortais sera composé de personnes issues de la société civile, habitants obligatoirement Montfort-sur-Argens et comptant au minimum 1 élu.

# Concours Communal Montfort Fleuri 2015 - Catégories et Prix

- Les candidats retenus sont notés par bassin et par catégorie. Le classement se fait par note décroissante. La notation est sur 10.
- La moyenne est à 7.
- La commune de Montfort sera inscrite en 2ème catégorie : Population comprise entre 1001 et 5000 habitants.
- Les communes ayant eu la moyenne reçoivent un diplôme et un lot floral.
- Les premiers et deuxième prix reçoivent une dotation supplémentaire définie chaque année.
- Des prix spéciaux peuvent être décernés à certains candidats pour la qualité exceptionnelle de leur réalisation



# Concours Départemental Villes et Villages Fleuris 2015 - Catégories et Prix

## CATEGORIES

- 1- Maison avec Jardin très visible de la Rue (rues/voies privées ne sont acceptables que si carrossables, maisons cachées, arbres ou haies ne sont pas acceptables. Le Jury ne doit pas pénétrer à l'intérieur des propriétés).
- 2- Décor floral installé sur la voie publique
- 3- Balcon ou terrasse sans Jardin visible de la Rue
- 4- Fenêtres
- 5- Façade ou Mur
- 6- Etablissement accueillant du public (commerces, restaurant, cafés, chambres d'hôtes...)
- 7- Domaine et/ou Fermes

- Les participants dans chaque catégorie ayant obtenu les meilleures notes au-dessus de 5 sur 10 se verront attribuer un Lot Floral d'une valeur de 50€.

# Règlement complet

<http://www.visitvar.net/D%C3%A9marches/Villesetvillagesfleuris.aspx>

Nouveauté 2015 : la présentation des gagnants auprès du Jury départemental, se fera désormais sur photos.

N'hésitez pas à transmettre vos meilleurs clichés à l-remy-montfort@orange.fr